

Décision de l'examinateur: rejet partiel de la demande d'enregistrement communautaire

Décision de la chambre de recours: rejet du recours

Moyens invoqués: violation des articles 7, paragraphes 1, sous b) et c), et 2, du règlement sur la marque communautaire.

Recours introduit le 8 août 2014 — BSH/OHMI (PerfectRoast)

(Affaire T-591/14)

(2014/C 351/30)

Langue de dépôt du recours: l'allemand

Parties

Partie requérante: BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH (Munich, Allemagne) (représentant: S. Biagosch, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision rendue par la cinquième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) le 16 juin 2014 dans l'affaire R 359/2014-5;
- condamner l'OHMI à supporter ses propres dépens ainsi que ceux de la partie requérante.

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire concernée: marque verbale «PerfectRoast» pour des produits relevant des classes 7 et 11 — demande de marque communautaire n° 12 173 902.

Décision de l'examinateur: rejet de la demande.

Décision de la chambre de recours: rejet du recours.

Moyens invoqués:

- violation de l'article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement n° 207/2009;
- violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009;
- violation de l'article 75 du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 14 août 2014 — Fútbol Club Barcelona/OHMI — Kule (KULE)

(Affaire T-614/14)

(2014/C 351/31)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: Fútbol Club Barcelona (Barcelone, Espagne) (représentant: J. Carbonell Callicó, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Autre partie devant la chambre de recours: Kule LLC (New York, États-Unis)